

Questions à Don Ricossa (Paris, 28 novembre 2009)

Dans le numéro 62 de *Sodalitium* en pages 41 et 45, Dom Ricossa a écrit !

« Il s'ensuit que celui qui aurait reçu l'épiscopat, ... avec le rite réformé ou [l'aurait] reçu d'un évêque consacré avec le rite réformé, devrait être à nouveau ordonné [consacré] "sub conditione". » Abbé Ricossa *Sodalitium* n°62, p.41

"Il n'est pas démontré avec une absolue certitude que Joseph Ratzinger n'a pas été consacré validement évêque.", Abbé Ricossa, *Sodalitium* n°62, p.45

Le 28 mai 1977, l'abbé apostat Joseph Ratzinger a en effet reçu de la part de Mgr Joseph Stangl, évêque de Würzburg, la nouvelle et totalement inventée pseudo-"**consécration**" épiscopale conciliaire imposée depuis le 18 juin 1968 par Bugnini.-Montini-PaulVI, et fut alors investi Archevêque de Munich.

D'où, après son affirmation :

"Il n'est pas démontré avec une absolue certitude que Joseph Ratzinger n'a pas été consacré validement évêque.", Abbé Ricossa, *Sodalitium* n°62, p.45

QUESTIONS PRECISES POSEES ICI PUBLIQUEMENT A DON Francesco RICOSSA :

Don RICOSSA soutient-il - en dépit des spécifications irréformables du Magistère Catholique -

- 1°) qu'il existerait aujourd'hui une possibilité éventuelle que Joseph Ratzinger soit effectivement revêtu de la plénitude du Sacerdoce Catholique (Potestas Ordinis épiscopale), et qu'en particulier il existerait une éventualité qu'il soit bien actuellement en possession de la capacité effective de transmettre validement le caractère ontologique du Sacerdoce catholique (sous réserve que les autres conditions de la validité sacramentelle concernant le rite mis en œuvre et l'impétrant fussent bien remplies) ?

- 2°) Don RICOSSA soutiendrait-il que la démonstration **minimum** et rigoureuse de l'invalidité intrinsèque de la nouvelle consécration épiscopale conciliaire serait logiquement de quelque façon incomplète ou déficiente ? Et dans ce cas pourrait-il expliciter publiquement en quoi résideraient cette incomplétude et ces déficiences ?

Selon Don RICOSSA, l'emploi direct des principes de la logique formelle immédiate (tels le Principe d'identité ou de non-contradiction) aux données certaines de la connaissance (telles les données de la Foi et de la Révélation définies par le Magistère catholique) devrait-il pour les clercs et les fidèles catholiques rester suspendu à une éventuelle publication future de l'explicitation de cette logique formelle immédiate de la part du Magistère catholique ?

En la matière, si les données certaines de la connaissance garanties par le Magistère Catholique irréfornable sont (2 + 2), le clerc ou le fidèle catholique ne pourrait donc si l'on suit Don Ricossa **légitimement et avec autorité affirmer (2+2)= 4, avant que le Magistère catholique authentique ne déclare et publie lui même (2+2)=4.**

Il semblerait donc qu'il existerait dans la pensée de Don RICOSSA, une éventualité que le Magistère Catholique irréfornable authentique **PUISSE DE QUELQUE MANIERE VIOLER LES PRINCIPES D'IDENTITE OU DE NON-CONTRADICTION QUI FONDENT LA LOGIQUE.**

L'abbé Ricossa se mure dans le silence et **se refuse à reconnaître l'invalidité INTRINSÈQUE** (sacramentelle et ontologique) du nouveau rite de consécration épiscopale de Dom Botte-Lécuyer-Bugnini.: du 18 juin 1968, se bornant à n'accepter que son invalidité **PUREMENT EXTRINSÈQUE**, car promulgué par un « **Pape** » (Montini-Paul VI) **simplement *Materialiter***, qui n'en avait pas le pouvoir.

Le sous entendu d'une telle position réside en ceci : Si l'invalidité de ce nouveau rite sacramentel de consécration épiscopale **n'était QUE PUREMENT EXTRINSÈQUE**, le jour où le « **Pape** » **Materialiter** actuel, ou l'un de ses successeurs, deviendra enfin **Pape Formaliter**, **il suffira qu'il confirme formellement ce nouveau rite de consécration épiscopale pour qu'aussitôt il devienne VALIDE et doit être tenu pour tel pour tous les catholiques, clercs et fidèles. Or cela serait impossible si ce nouveau rite, COMME IL EST DÉJÀ AMPLEMENT PUBLIQUEMENT DÉMONTRÉ (cf www.rore-sanctifica.org), est INTRINSÈQUEMENT ET RADICALEMENT INVALIDE. »**